



**ARRETE MUNICIPAL Portant interdiction temporaire de stationnement – Rue Guy Môquet**

N° 2025/ 202

**Je soussigné, Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;  
Vu le Code de la route, notamment les articles R417-1 et suivants ;  
Vu la nécessité de garantir la sécurité des usagers aux abords de l'école Paul Langevin et d'assurer le bon déroulement du départ et du retour d'un transport scolaire ;  
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tout véhicule sur l'emplacement de bus, rue Guy Môquet, afin de permettre l'arrêt en toute sécurité d'un autocar scolaire ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le stationnement de tout véhicule est interdit sur les quatre places situées juste devant l'école Paul Langevin, sur l'emplacement bus, aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 29 mai 2025 de 6h00 à 9h00 (**départ du bus**)
- Samedi 31 mai 2025 de 16h00 à 22h00 (**retour du bus**)

**Article 2 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Les véhicules stationnés en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leur propriétaire.

**Article 3 :**

Des panneaux réglementaires d'interdiction de stationner seront installés **au moins 48 heures avant le début de l'événement**, conformément aux délais légaux de prévenance.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à : Monsieur le Capitaine de la Police de Wattignies ;



Fait à SECLIN, le 22/05/2025

**François-Xavier CADART**

**Maire de SECLIN,  
Conseiller départemental délégué  
Vice-président aux Sports et à la vie associative**

